

Département : LA MANCHE  
Arrondissement : CHERBOURG  
Canton : LES PIEUX

République Française  
Commune des MOITIERS D'ALLONNE

Extrait des délibérations  
Séance du Conseil Municipal du 19 juillet 2021  
=====

Le dix-neuf juillet deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Edouard MABIRE, Mme Amélie BLANCHEMAIN, M. Guy FEUARDANT, M. Philippe TARDIF, M. Yves-Marie DROUET, M. Alexandre GOSSELIN, Mme Aurélie LEPREVOST.

Absents : M. Michel PACILLY (a donné pouvoir à M Edouard MABIRE), M. Charles DAVY, Mme Marie-Hélène GAULTIER

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEPREVOST

**02/19.07.2021 – Cession parcelle « bien sans maître » – Modalités de commercialisation**

Madame Le Maire rappelle la délibération n°02/17.05.2021 du 17 mai 2021 par laquelle le Conseil a décidé d'incorporer la parcelle B 603 située rue du Haut Hameau dans le domaine communal, suite à la procédure d'acquisition d'un « bien sans maître ».

Cette parcelle d'une superficie de 440m<sup>2</sup>, est enclavée par les parcelles B602, B604, B725 et B726.

Le Conseil, après en avoir délibéré

DECIDE la mise en vente de la parcelle précitée en l'état, au prix de 20 000 € (net vendeur)

Pour des raisons d'urbanisme, ce terrain est proposé uniquement aux riverains.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Affichage : 12.07.2021 - Convocation 12.07.2021  
Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 20 juillet 2021  
Le Maire, Michèle SONILHAC



Accusé de réception en préfecture  
050-215003328-20210719-DEL0219072021-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2021  
Date de réception préfecture : 21/07/2021